





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-378**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc172923-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX EXPOSANTS  
OCCUPANT LES CHALETS DE NOËL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE DE L'ANNÉE 2015**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaëlle LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
 Direction Coordination Centre-Ville et  
 Commerce

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 28 SEPTEMBRE 2015

**Nomenclature : 3.5**

Autres actes de gestion du domaine public

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian ROLANDO  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX EXPOSANTS OCCUPANT LES CHALETS DE NOËL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE DE L'ANNÉE 2015- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville organise son traditionnel Marché de Noël en installant des chalets sur le Cours Mirabeau. Cette animation remporte toujours autant de succès et la Ville reconduit cette opération chaque année.

Ainsi, par délibération n° DL 2014-60 du 26/05/2014, vous avez autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché ayant pour objet la location et le gardiennage des chalets de Noël. A ce jour, ledit marché a été attribué aux sociétés suivantes :

- CHALETS ET ANIMATIONS « location de 49 chalets » : lot n° 1 Marché A14-026,
- P2K SECURITY « gardiennage des chalets » : lot n° 2 Marché A14-027.

Ce marché a une durée fixée à un an à compter de la date de notification, reconductible trois fois un an de manière expresse. Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer pour la reconduction annuelle de ces marchés au moins trois mois avant la fin de la durée de validité du-dit marché et transmettre à ces sociétés, un tableau détaillé des délais fixés pour l'exécution de chacune des prestations suivant le déroulement du Marché 2015 comme suit :

- Livraison des 49 chalets : jeudi 12 novembre de 20h à 24h00.
- Montage des chalets : vendredi 13 novembre 7h00 au dimanche 15 novembre 20h00.
- Installation des exposants : du lundi 16 novembre à 8h00 au mardi 17 novembre à 20h00.
- **Ouverture au public : du mercredi 18 novembre à 10h00 au dimanche 27 décembre à 20h00, soit 40 jours consécutifs.**
- retrait des exposants : le lundi 28 décembre de 8h00 à 24h00.
- démontage des chalets et enlèvement : du mardi 29 décembre 8h00 au mercredi 30 décembre à 20h00.

Les modalités de fonctionnement de ce Marché de Noël seront fixées par arrêté municipal réglementant l'ensemble de la manifestation, et prévoyant la perception par la Ville d'un dépôt de garantie de 800 €. Un exemplaire de l'arrêté sera notifié à chaque exposant.

Dès lors, en vertu de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui stipule que toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement des redevances lorsque l'activité exercée sur le domaine public présente un caractère lucratif, il y a lieu d'adopter le montant de la redevance d'Occupation du Domaine Public correspondant.

Compte-tenu du montant des prestations retenues :

Lot n° 1 « Locations de 49 chalets »	96 000, 00
Lot n° 2 « gardiennage des chalets »	27 922, 80
Total des deux lots	123 922, 80
Frais de fonctionnement services ville	60 000, 00
Coût total TTC 2015	183 922, 80
<b>Soit par chalet 2015 TTC</b>	<b>3 753, 53 €</b>

- Les frais de fonctionnement des services de la Ville (Police Municipale, Service du Nettoyement, Régie de l'Espace Public, animations du Centre-Ville...) sont liés à l'organisation.
- Ainsi le coût du Marché de Noël pour la Ville s'élèverait à 183 922,80 € pour 49 chalets soit **3 753,53 €** par chalet.

Dès lors, je vous propose d'appliquer la redevance arrondie à 3 750 € par chalet.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ADOPTER** le montant de la redevance arrondie à 3 750 € par chalet appliquée à chaque exposant pour l'occupation d'un chalet de Noël pour l'année 2015 ;

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recettes des sommes susvisées.

DL.2015-378 - ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX  
EXPOSANTS OCCUPANT LES CHALETS DE NOËL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE  
DE L'ANNÉE 2015-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE  
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI

